

**Question orale
de M. Janssen
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs
locaux,
sur « la sécurisation des pistes cyclables »**

**Question orale
de M. Lefèbvre
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs
locaux,
sur « les aménagements visant à sécuriser les
trajets des usagers faibles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Janssen, sur « la sécurisation des pistes cyclables » ;
- M. Lefèbvre, sur « les aménagements visant à sécuriser les trajets des usagers faibles ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

Je vous souhaite au passage un bon anniversaire.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie pour vos vœux, Monsieur le Président. J'en profite pour vous prier d'excuser l'absence de mon collègue, Olivier Maroy, qui préside la Commission de l'énergie, où se présentent des pétitionnaires pour l'instant.

Monsieur le Ministre, suite à l'accident récent survenu à Gastuche, où un jeune cycliste de 14 ans a été gravement blessé alors qu'il circulait sur une piste cyclable, de nombreuses questions se posent sur la sécurité des infrastructures cyclables en Wallonie.

Malgré une vigilance accrue de la part des cyclistes, l'aménagement actuel semble encore nettement insuffisant pour garantir leur sécurité face aux risques routiers. Cet incident met en lumière les lacunes de certains aménagements, même dans les zones supposées sécurisées, et soulève plus généralement la question de l'effectivité des politiques de mobilité douce, notamment en matière de signalisation et de protection des usagers vulnérables.

Les associations, comme le GRACQ, relèvent que les voies reliant Gastuche à Wavre restent particulièrement préoccupantes, et que **des mesures simples, comme des marquages colorés aux intersections, pourraient renforcer la sécurité des cyclistes. Cependant, le plan Wallonie cyclable 2030 est toujours perçu comme nettement insuffisant pour traiter ces urgences.**

Face à ces défis, dans quelle mesure l'aménagement des pistes cyclables est-il coordonné avec les impératifs de sécurité sur des axes fortement empruntés, comme la liaison Gastuche-Wavre ? Quelles sont les actions concrètes mises en place visant à accélérer l'installation de signalisation et de marquages pour renforcer la sécurité des cyclistes aux intersections et dans les zones sensibles ?

En matière de prévention, le ministère compte-t-il renforcer le plan Wallonie cyclable 2030 pour intégrer des mesures de sécurité ciblées sur les pistes cyclables ? Comment les autorités locales sont-elles impliquées dans cette démarche ?

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur le drame de Grez-Doiceau que mon collègue vient d'évoquer.

En 2018, la Flandre avait désigné comme mot de l'année, le mot « *moordstrookje* », dont la traduction française est la « bande meurtrière ». Il s'agit d'une piste cyclable délimitée par une simple ligne discontinue sur une route fréquentée.

Afin de ne pas désigner ce mot comme mot de l'année à notre tour, comment mieux prendre en compte les besoins et la protection des usagers faibles ? Je sais qu'il existe un certain nombre de systèmes aujourd'hui tels que des espèces de limaces bétonnées servant à différencier les espaces « usagers faibles » et « usagers de la route », ou encore, à l'instar des Pays-Bas, la création d'espaces dédiés à ceux-ci en dehors des voiries réservées aux véhicules classiques.

Quelles réponses pouvons-nous amener à ce genre de difficultés ? Quels aménagements sont envisageables ? Pouvons-nous prévoir, lors de gros travaux, des aménagements plus concrets s'en faveur des usagers faibles ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, les accidents de la route avec cyclistes ou piétons sont souvent graves. Les usagers dits « faibles » paient malheureusement un lourd tribut dans ce genre d'accident. Selon mes informations, dans le cas du jeune garçon percuté à Gastuche, il semble que les séquelles ne soient heureusement pas trop importantes.

Ceci n'enlève rien à la pertinence de vos questions ; vos interpellations permettent de mettre en perspective le travail réalisé – et encore à réaliser – pour améliorer la sécurité des cyclistes. Plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, les recommandations générales concernant la signalisation et les aménagements en faveur des usagers vulnérables. **Le site de référence securitheque.wallonie.be fournit de nombreuses informations à ce sujet et est mis à jour régulièrement, en tenant compte, notamment, de l'avis du GRACQ.**

Ensuite, les procédures de gestion de la sécurité des infrastructures. La prise en compte des cyclistes commence dès l'élaboration d'un projet routier, avec une évaluation des incidences sur la sécurité routière, qui analyse les différents enjeux et met l'accent sur les différentes catégories d'usagers. **Ainsi, des auditeurs en sécurité examinent tout projet d'aménagement routier à différents stades.**

Enfin, quant aux marquages et revêtements colorés pour renforcer la sécurité des cyclistes aux intersections et dans les zones sensibles, il s'agit d'une solution très régulièrement retenue par le SPW Mobilité et Infrastructures et largement décrite sur le site de la Sécurithèque. Ces différents éléments s'inscrivent dans le Plan d'action Wallonie cyclable porté par le SPW MI.

En ce qui concerne la remontée des besoins, **le service aux usagers chargé de traiter les interpellations des usagers, en ce compris les plaintes des cyclistes, centralise les besoins exprimés par les usagers du réseau régional.** En parallèle, un processus a été mis en place sous la précédente législature concernant la remontée des plaintes pour tout problème identifié par les autorités locales ; j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ce point.

Pour revenir à la N268 à Gastuche, celle-ci a été inscrite dans le plan Infrastructures en 2019 en deux projets distincts : la traversée de Gastuche et le tronçon entre Gastuche et la N240 à Grez-Doiceau. C'est ainsi que fin 2019, une cellule provinciale de sécurité routière – mal nommée puisqu'elle correspond aux districts routiers – a fixé les contraintes et objectifs de ces deux projets. Depuis, un bureau d'études a dressé des plans pour le tronçon entre Gastuche et la N240. Il reste à

finaliser le cahier des charges et à lancer un appel d'offres de travaux au premier semestre 2025.

Quant à la seconde partie, la traversée même de Gastuche, après la réalisation des esquisses, elle est actuellement confiée à un bureau d'études qui dresse les plans d'aménagements. Toutefois, ce tronçon de la N268 surplombe des égouttages dont l'état reste à vérifier. Il est probable que des travaux d'aménagements de surface doivent être joints à des travaux d'égouttage à réaliser par l'Intercommunale des eaux du Brabant wallon. Cette éventualité ne pourra cependant être confirmée qu'une fois ces inspections finalisées.

Voilà ce que je puis dire sur l'enjeu de la sécurité routière pour les cyclistes, et plus particulièrement sur le cas de la N268 à Gastuche et environs.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je retiens notamment votre volontarisme pour améliorer la sécurité des cyclistes. Merci aussi pour les éléments de planning quant aux travaux d'infrastructure prévus. **J'ai aussi envie de réagir par rapport à ce que vous avez indiqué quant à la qualité du travail fourni par des associations comme le GRACQ qui réalisent vraiment un travail tellement nécessaire. Avant d'être député, j'ai été échevin des Travaux et de la Mobilité dans ma commune ; je sais combien ils réalisent un travail précieux pour améliorer la mobilité de tous.**

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Il faut effectivement que nous allions encore un petit peu plus loin, puisque l'on évoquait, il y a 15 jours, les taux d'accidents, notamment d'usagers faibles à vélo, mais pas uniquement. On doit vraiment continuer à y travailler.

Les communes y travaillent aussi. **Sécurothèque Wallonie est vraiment un outil intéressant que l'on doit encore davantage évoquer dans les références aux communes, parce qu'il est encore assez méconnu aujourd'hui.** C'est vraiment un élément intéressant. Je vous invite vraiment à continuer à travailler davantage sur le sujet, vu les risques que courent encore aujourd'hui les usagers faibles sur notre territoire.